

depuis de longues années et n'est pas très bien portant. Sa mère morte peu de temps après le meurtre était d'une nervosité extrême. Sa sœur A., la victime du meurtre, a été internée à l'asile St Jean de Dieu, en 1889, et elle y passa trois mois, pour une attaque de manie. A l'autopsie, nous avons trouvé les membranes du cerveau épaisses et opaques, mais libres d'adhérences avec la substance cérébrale. L'examen macroscopique du cerveau n'a rien révélé d'anormal. Un frère plus jeune a un lourd casier judiciaire, actuellement il est détenu au pénitencier de St Vincent de Paul, pour vol d'un harnais. Son père le représente comme un esprit faible, cédant sans résistance à tous les entraînements, ne sachant pas réagir contre les sollicitations perverses et les mauvais conseils. *He could easily be led by the nose*, dit le père. Le Dr M. déclare que ce jeune homme devrait être à l'asile, et non au pénitencier. Quoiqu'il en soit, il apprit difficilement à l'école et ne put jamais se perfectionner dans aucun métier. Un neveu du père, par conséquent un cousin germain de l'accusé, a été aliéné: il est venu à Montréal en plein délire, se plaignant d'avoir quelque chose d'étrange dans le corps, il disait que c'était un poisson, un animal ou le diable. On ne sait pas ce que cet individu est devenu. (1)

Jusqu'en 1889, d'après le récit du père, D. E. n'a jamais présenté rien d'anormal. Il n'a pas eu de maladies graves, il s'est élevé facilement et s'est toujours montré intelligent. Jusqu'en 1887, il a fréquenté l'école, c'était un bon élève il avait des prix et a obtenu son certificat d'études. C'est vers ses dernières écoles qu'il commença à souffrir de la surdité qui est maintenant établie chez lui à un degré notable. Comme cette surdité nuisait considérablement à ses études, on se décida à lui faire apprendre le métier de graveur. Il entra à cet effet dans un atelier et devint en deux années un ouvrier habile.

En 1889, la sœur de l'inculpé, atteinte de manie aiguë, fut internée à l'asile St Jean de Dieu et y passa trois mois.

Jusqu'à ce moment E. n'avait présenté rien de bien saillant; on avait remarqué seulement qu'il était d'un caractère fier et susceptible et qu'il aimait à se tenir à l'écart. Un de ses professeurs déclare cependant qu'il avait conçu des craintes sur l'avenir du jeune homme.

D. E., qui affectionnait particulièrement sa sœur A., ressentit un chagrin très vif lorsqu'elle tomba malade et l'on remarqua que son humeur changea et qu'il devint taciturne et irritable.

En 1890, ce changement de caractère s'accrut, il devint sombre, plus taciturne encore, très irritable, s'emportant à la moindre contrariété. Il commença à se plaindre d'être en butte à des vexations, à son atelier, accusant ses compagnons de se moquer de lui, de mettre certains articles de vêtements intimes de femmes sur son banc, de le solliciter à boire du brandy. Un jour qu'il se plaignait amèrement à son père des persécutions auxquelles il était en butte, celui-ci lui dit: "Oh, ne te préoccupe donc pas de ces futilités." Edwards répondit avec

(1) Les antécédants héréditaires de D. E. sont lourdement chargés. Les causes dégénératives chez les ascendants sont multiples et on en retrouve l'action chez d'autres membres de sa famille d'une façon très accentuée. Mais pour des raisons de convenance, je ne crois pas pouvoir faire plus que mentionner le fait.